

Visio d'informations BPJEPS IRFA

AU *Cœur* DE LA GYM

15 juin 2026

2026/2027

NOUVEAU*

*Sous réserve d'habilitation de la DRAJES

OUVERTURE D'UNE FORMATION

BPJEPS

DISCIPLINES GYMNINIQUES ACROBATIQUES

En apprentissage ou en contrat pro

DANS LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

De novembre 2026 à décembre 2027



<https://hauts-de-france.ffgym.fr/>



03.20.56.28.39

IRFA
Institut Régional de Formation des Associations



@irfa@ffgym-hdf.fr

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
Gym

COMITÉ
RÉGIONAL
HAUTS-DE-FRANCE

Deviens Educateur Sportifs

SOMMAIRE

1. Présentation de la formation
2. Objectifs de la formation
3. Déroulé de la formation
4. Contenu de la formation
5. Informations

Présentation de la formation

Le BPJEPS spécialité éducateur sportif, mention Disciplines Gymniques Acrobatiques, est un diplôme de niveau IV.

Code RNCP : 40528

Il décerne à son titulaire les qualités professionnelles suivantes :

- Conduit des activités de découverte, d'initiation et d'apprentissage des disciplines gymniques acrobatiques, dans une intention de progression et d'amélioration sportive.
- Propose aux groupes de participants des apprentissages permettant une progression sportive dans les disciplines gymniques acrobatiques. Il permet à ces derniers de prendre part aux premiers niveaux de compétitions et les y accompagne.

Ce diplôme permet un emploi salarié à temps plein dans le domaine des disciplines gymniques acrobatiques

Objectifs de la formation

Acquérir les compétences professionnelles relatives au métier d'éducateur sportif des Disciplines Gymniques Acrobatiques

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- Prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative
- Préparer un projet ainsi que son évaluation
- Participer et contribuer au développement de sa structure
- Préparer une action éducative et encadrer un groupe dans le cadre des disciplines gymniques
- Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite de séance
- Conduire des séances en toute sécurité et maîtriser les techniques en GAM / GAF / TR / TU / GAc / TeamGym / Aéro / Parkour / GR

Déroulé de la formation

La formation BPJEPS se déroulera en alternance sur le centre de formation en présentiel et le reste du temps en structure, de novembre 2026 à décembre 2027 à raison de 2 jours par semaine de cours et pendant les vacances scolaires.

Si votre candidature est retenue, vous recevrez les modalités d'inscription définitive.

Les tests d'entrée se dérouleront le **5 octobre 2026**, le positionnement le **2 novembre 2026** et l'entrée en formation le **3 novembre 2026**.

694h en centre de formation

1178h en structure

Bloc de compétence 1

Concevoir et mettre en oeuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation.

Bloc de compétence 2

Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation.

Bloc de compétence 3

Concevoir, animer, en sécurité, et évaluer des séances et des cycles d'initiation et d'apprentissage des activités gymniques dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.



CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir 18 ans révolus à l'examen,
- Etre titulaire du diplôme de Premiers Secours Civiques (PSC),
- Avoir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement des «activités gymniques »,
- Avoir une structure d'alternance pour effectuer son stage pédagogique (l'organisme de formation peut vous trouver un stagiaire ou un club d'accueil).
- Nous invitons toute personne en situation de handicap, à nous le signaler, afin d'étudier ensemble la faisabilité de son projet de formation.

Inscriptions

Cette formation peut être en contrat d'apprentissage ou en contrat pro.

Informations et démarches nécessaires sur notre site internet : [Cliquez ICI](#)
[informations cliquez ici](#)

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : le 22 juin 2026

Rôle et responsabilités de l'employeur

Accueil et intégration du stagiaire.

Mise à disposition des conditions nécessaires à la formation.

Accompagnement dans les missions professionnelles.

Participation aux temps de suivi avec l'organisme de formation.

Respect du cadre légal (contrat, temps de travail, sécurité, encadrement).

TUTEURS

Rappel introductif :

Pour les tuteurs, deux niveaux de textes doivent être appréhendés pour connaître les conditions de qualifications et/ou d'expérience applicables :

- 1. Le code du travail s'applique prioritairement s'il y a lieu : pour les stagiaires en contrat d'apprentissage (article R. 6223-22) ou de professionnalisation (article D. 6325-6), un tuteur doit être désigné par l'entreprise et justifier de conditions de qualification et d'expérience (par exemple, le maître d'apprentissage doit être salarié de l'entreprise, l'employeur - président ou directeur - peut aussi remplir cette fonction - L.6223-8-1, 2 apprentis et 1 redoublant max. par maître d'apprentissage ...)* ;
- 2. Le code du sport s'applique de manière complémentaire lorsque les conditions sont plus contraignantes. Le tuteur doit disposer des qualifications exigées par l'arrêté du diplôme pour lequel est demandée l'habilitation.*

Les tuteurs doivent être titulaires, *a minima*, d'une certification professionnelle de niveau 4 dans le champ des disciplines gymniques et justifier d'au moins deux années d'expérience professionnelle dans le champ de l'encadrement sportif des disciplines gymniques.

Rôle du tuteur

Ses missions sont notamment les suivantes (A.212-38-1 du code du sport) :

- 1. Accueillir, aider, informer et guider les stagiaires ;*
- 2. Organiser avec les salariés et le cas échéant, avec les autres membres de la structure intéressés, l'activité de ces stagiaires dans la structure d'alternance pédagogique et contribuer à l'acquisition des savoir-faire professionnels ;*
- 3. Veiller au respect de l'emploi du temps du stagiaire ;*
- 4. Assurer la liaison avec l'organisme de formation chargé des actions d'évaluation, de formation et d'accompagnement des stagiaires à l'extérieur de la structure d'alternance pédagogique ;*
- 5. Participer à l'évaluation du suivi de la formation.*

Pour les stages en milieu scolaire, conformément aux articles L. 124-2 et D. 124-1 et s. du code de l'éducation, l'établissement d'enseignement désigne l'enseignant référent parmi les membres des équipes pédagogiques. Celui-ci est responsable du suivi pédagogique de la période de formation en milieu professionnel ou du stage.

Attentes envers le stagiaire



Assiduité en formation et en structure.



Ponctualité et professionnalisme.



Respect du règlement intérieur.



Prise d'initiative adaptée à son niveau de compétence.



Tenue des documents de suivi et préparation des certifications.

TEP

(Test d'Exigences Préalables)

ANNEXE II






MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION DES TESTS D'EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPECIALITÉ « ÉDUCATEUR SPORTIF » MENTION « DISCIPLINES GYMNIQUES »

Test d'exigences préalables pour l'option A « disciplines gymniques acrobatiques »

Le candidat réalise un enchaînement d'une durée de trente secondes maximum intégrant les cinq éléments techniques présentés ci-dessous.

L'attestation de réussite au test est délivrée lorsque le candidat satisfait à la réalisation d'au moins quatre des cinq éléments dans le temps imparti.

La réalisation d'un élément est satisfaite si tous les critères de réussite sont validés.

Définition	Dessin de l'élément technique	Critères de réussite
1. Roue		<ul style="list-style-type: none">réaliser la roue sur une lignegarder les bras tendus
2. Appui tendu renversé		<ul style="list-style-type: none">garder les bras aux oreilles pendant toute la réalisations'élever à l'ATR revenir en fente
3. Roulade avant		<ul style="list-style-type: none">poussée complète des jambes avant de faire la rouladeposer la nuque sur le sol
4. Saut droit		<ul style="list-style-type: none">effectuer une flexion puis extension complète des jambesmaintenir le ventre creux
5. Roulade arrière		<ul style="list-style-type: none">faire la roulade arrière départ debout arriver deboutrentrer la tête pendant la réalisation

Test d'exigences préalables pour l'option B « gymnastique rythmique »

Le candidat réalise un enchaînement d'une durée de trente secondes maximum avec l'engin de son choix parmi les cinq suivants : corde, cerceau, ballon, massues, ruban.

L'attestation de réussite au test est délivrée lorsque le candidat satisfait à la réalisation d'au moins trois des cinq éléments qui compose l'enchaînement de l'engin choisi, tel que présenté ci-dessous, dans le temps imparti.

La réalisation d'un élément est satisfaite si tous les critères de réussite sont validés.

EPMSP

(Exigences préalables à la mise en situation professionnelle)

12 avril 2025

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 42 sur 154

Art. 5. – Les exigences préalables à la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation prévues à l'article R. 212-10-20 du code du sport sont les suivantes :

- être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique des activités des sports de contact ;
- être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant ;
- être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident ;
- être capable de mettre en œuvre une séquence de découverte ou d'initiation en disciplines gymniques.

Elles sont vérifiées et attestées par l'organisme de formation, dans les conditions mentionnées dans le dossier d'habilitation prévu à l'article R. 212-10-11 du code du sport, au moyen de la mise en place par le candidat de deux séquences de découverte et/ou d'initiation, en sécurité, dont une en gymnastique rythmique et une dans l'une des disciplines gymniques acrobatiques suivantes, choisies par le candidat :

- gymnastique artistique masculine ;
- gymnastique artistique féminine ;
- trampoline ;
- tumbling ;
- gymnastique acrobatique ;
- aérobic ;
- parkour ;
- TeamGym.

Chacune des séquences est conduite pour un groupe de huit pratiquants minimum et douze pratiquants maximum, pendant dix minutes maximum. A l'issue des deux séquences, il est réalisé un entretien d'une durée de vingt minutes maximum portant en priorité sur les aspects sécuritaires.

Dispenses et Allègements

	EPEF visés à l'article 4	EP MSP visés à l'article 5	BC 3A
Sportif de haut niveau en gymnastique inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport.	TEP (*) uniquement		
TEP (*) du BPJEPS (*) spécialité « éducateur sportif » mention « activités gymniques » option « activités gymniques acrobatiques » - RNCP37190	TEP (*) Option A uniquement		
TEP (*) du BPJEPS (*) spécialité « éducateur sportif » mention « activités gymniques » option « gymnastique rythmique » - RNCP37190	TEP (*) Option B uniquement		
UC (*) 3 ou 4 du BPJEPS (*) spécialité « éducateur sportif » mention « activités gymniques » option « activités gymniques acrobatiques » - RNCP37190	TEP (*) Option A uniquement	X	Allègement (**)
UC (*) 3 ou 4 du BPJEPS (*) spécialité « éducateur sportif » mention « activités gymniques » option « gymnastique rythmique » - RNCP37190	TEP (*) Option B uniquement	X	
UC (*) 3 et 4 du BPJEPS (*) spécialité « éducateur sportif » mention « activités gymniques » option « activités gymniques acrobatiques » - RNCP37190	TEP (*) Option A uniquement	X	X
UC (*) 3 et 4 du BPJEPS (*) spécialité « éducateur sportif » mention « activités gymniques » option « gymnastique rythmique » - RNCP37190	TEP (*) Option B uniquement	X	
COP AAG (*) mention « activités gymniques acrobatiques » - RNCP37018	TEP (*) Option A uniquement		Allègement (**)
COP AAG (*) mention « activités gymniques d'expression » - RNCP37018	TEP (*) Option B uniquement		
COP ALS* option « activités gymniques d'entretien et expression » - RNCP38820	TEP (*) Option A uniquement		
Brevet animateur fédéral « gymnastique artistique masculine » ou « gymnastique artistique féminine » ou « trampoline » ou « gymnastique acrobatique » ou « aérobic » ou « parkour » ou « TeamGym » délivré par la FFG (*)	TEP (*) Option A uniquement		
Brevet animateur fédéral de « gymnastique rythmique » délivré par la FFG (*)	TEP (*) Option B uniquement		
Brevet fédéral de moniteur de « gymnastique artistique masculine » ou « gymnastique artistique féminine » ou « trampoline » ou « tumbling » ou « gymnastique acrobatique » ou « aérobic » ou « parkour » ou « TeamGym » délivré par la FFG (*)	TEP (*) Option A uniquement		
Brevet fédéral de moniteur de « gymnastique rythmique » délivré par la FFG (*)	TEP (*) Option B uniquement		
Brevet fédéral « BFA Gymnastique Filière compétitive (niveau 1) » ou « BFED Gymnastique Filière compétitive	TEP (*) Option A uniquement		

Dispenses et Allègements

	EPEF visées à l'article 4	EMSP visées à l'article 5	BC 3A	BC 3B
(niveau 2) » ou « BFEnt Gymnastique Filière compétitive (niveau 3) » délivré par l'UFOLEP (*)				
Brevet fédéral « BFA trampoline » ou « BFE trampoline » délivré par l'UFOLEP (*)	TEP (*) Option A uniquement			
Brevet fédéral « BFA gymnastique rythmique sportive » ou « BFE gymnastique rythmique sportive » délivré par l'UFOLEP (*)	TEP (*) Option B uniquement			
Brevet d'animateur fédéral niveau 1 « gymnastique artistique masculine » ou « gymnastique artistique féminine » délivré par la FSCF (*)	TEP (*) Option A uniquement			
Brevet d'animateur fédéral « gymnastique masculine » ou « gymnastique féminine » délivré par la FSCF (*)	TEP (*) Option A uniquement			
Brevet d'animateur fédéral « gymnastique rythmique » délivré par la FSCF (*)	TEP (*) Option B uniquement			
Brevet fédéral d'animation « moniteur » spécialité « gymnastique » discipline « gymnastique artistique masculine » ou « gymnastique artistique féminine » délivré par la FSGT (*)	TEP (*) Option A uniquement			
Brevet fédéral d'animation « moniteur » spécialité « gymnastique » discipline « gymnastique rythmique » délivré par la FSGT (*)	TEP (*) Option B uniquement			

(*)

TEP : test d'exigences préalables.

BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport.

UC : unité capitalisable.

CQP AAG : Certificat de qualification professionnelle « animateur des activités gymniques ».

CQP ALS : Certificat de qualification professionnelle « animateur de loisirs sportifs ».

FFG : Fédération française de gymnastique.

UFOLEP : Union française des œuvres laïques d'éducation physique.

FSCF : Fédération sportive et culturelle de France.

FSGT : Fédération sportive et gymnique du travail.

(**) Les allègements de formation précisés dans le tableau sont établis lors du positionnement et ne présentent pas des allègements qui pourraient être obtenus au titre du parcours personnel du candidat.

Nota. – Les dispenses et modalités d'épreuves certificatives ainsi que les allègements et/ou correspondances avec les blocs de compétences 1 et 2 communs à l'ensemble des mentions du BPJEPS sont précisés dans un arrêté spécifique.

Certifications

Bloc / épreuve	Production / support	Modalités	Durées clés
Bloc 1	Document écrit personnel de 25 pages sur un projet d'animation	Présentation orale + entretien avec les évaluateurs	20 min présentation + 30 min échange
Bloc 2	Support(s) présentant 2 actions de valorisation auprès de 2 publics différents	Présentation orale illustrée + échange	10 min présentation + 15 min échange
Bloc 3 – Épreuve 1	Document de 30 pages sur 2 cycles de 6 séances minimum	Entretien sur la conception, l'analyse et l'adaptation des cycles	45 min dont 10 min présentation
Bloc 3 – Épreuve 2	Document support de séance non évalué	Tirage au sort d'une discipline et d'un thème, préparation puis animation	30 min préparation + 15 min aménagement + 30 à 45 min séance + entretien
Bloc 3 – Épreuve 3	Élément technique tiré au sort : salto avant/arrière, saut de mains ou flip	Aménagement, situations progressives et parade en sécurité	15 min aménagement + 15 à 30 min séquence + 15 min entretien

Ruban Pédagogique BPJEPS Disciplines Gymniques Acrobatiques

Session Novembre 2026 à Décembre 2027



08/06/2026 V5

NOVEMBRE 2026		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	TOTAL	
		D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L		
CENTRE FORMATION	Positionnement		4	4																												8	
	EPMSP																4	4						4	4							4	20
	BC1			4					4	4						4	4						4	4							4	32	
	BC2																																0
	BC3				4						4	4																					12
ALTERNANCE					6	4	4	5				6	4	4	5				6	4	4	5				6	4	4	5			76	
TOTAL HEURES SEMAINE		35					35					35					35																
DECEMBRE 2026		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	TOTAL
		Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	
CENTRE FORMATION	BC1	4					4	4						4	4																		20
	BC2																																0
	BC3		4					4	4						4	4						4	4	4	4								36
ALTERNANCE			6	4	4	5				6	4	4	5				6	4	4	5				5	7	7		CONGES PAYES				76	
TOTAL HEURES SEMAINE		35					35					35					35																
JANVIER 2027		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	TOTAL
		V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	
CENTRE FORMATION	BC1				4	4					4	4						4	4						4	4							32
	BC2																																0
	BC3				4	4						4	4						4	4						4	4						32
ALTERNANCE		CONGES				6	4	4	5				6	4	4	5				6	4	4	5				6	4	4	5		76	
TOTAL HEURES SEMAINE		35					35					35					35																
FEVRIER 2027		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	TOTAL			
		L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D				
CENTRE FORMATION	BC1	4	4					4	4						4	4																24	
	BC2																															0	
	BC3		4	4					4	4						4	4							4	4	4	4	4	3			47	
ALTERNANCE				6	4	4	5				6	4	4	5				6	4	4	5					4	4	4			69		
TOTAL HEURES SEMAINE		35					35					35					35																

Prévisionnel

MARS 2027		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	TOTAL	
		L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me		
CENTRE FORMATION	BC1								4							4							4										12	79
	BC2									4							4							4							4		16	
	BC3	4	4	4	4	4	3			4	4					4	4						4	4							4		51	
ALTERNANCE					4	4	4				6	4	4	5			5	4	4	5					5	4	4	5		7		6	80	
TOTAL HEURES SEMAINE		35					35					34					34																	
AVRIL 2027		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	TOTAL		
		J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V			
CENTRE FORMATION	BC1				4							6																					10	80
	BC2						4					4																					8	
	BC3					4	4					2	4							4	4	4	4	4			4	4	4	4	4	62		
ALTERNANCE		4	4	5				5	4	4	5				5	4	4	5					4	4	3					3	2	65		
TOTAL HEURES SEMAINE		34				34				34				35				36																
MAI 2027		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	TOTAL	
		S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L		
CENTRE FORMATION	BC1			4																													4	72
	BC2				4					4		4					4								4	4							28	
	BC3			4	4		4	4			4	4					4							4	4						4		40	
ALTERNANCE		7				4	4		7			5	4	4	5		7		6	4	4	5				6	4	4	5			85		
TOTAL HEURES SEMAINE		39					34					34					35																	
JUIN 2027		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	TOTAL		
		Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me			
CENTRE FORMATION	BC1																																0	56
	BC2																																0	
	BC3	4	4					4	4	4	4				4	4							4	4					4	4	4	4	56	
ALTERNANCE			6	4	4	5				6	4	4	5			6	4	4	5					6	4	4	5					6	82	
TOTAL HEURES SEMAINE		35					35					27					27																	

Prévisionnel

JUILLET 2027		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	TOTAL		
		J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S			
CENTRE FORMATION	BC1																																	0	0
	BC2																																	0	
	BC3																																	0	
ALTERNANCE		4	4	5		Congés payés																										13			
TOTAL HEURES SEMAINE		35				0				0				0				0																	
AOÛT 2027		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	TOTAL		
		D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma			
CENTRE FORMATION	BC1																								4						4		8	36	
	BC2																																0		
	BC3																							4	4	4	4				4	4	4		28
ALTERNANCE			35							35						35											6	4	4	5			124		
TOTAL HEURES SEMAINE			35				35				35				35				39																
SEPTEMBRE 2027		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	TOTAL			
		Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J				
CENTRE FORMATION	BC1					4	4						4	4							4	4					4	4			32	64			
	BC2																														0				
	BC3					4	4						4	4							4	4					4	4			32				
ALTERNANCE		6	4	4	5				6	4	4	5				6	4	4	5				6	4	4	5				6	4	86			
TOTAL HEURES SEMAINE		35				35				35				35				35																	
OCTOBRE 2027		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	TOTAL		
		V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D			
CENTRE FORMATION	BC1				4	4						4	BILAN											▲							12	44			
	BC2																														0				
	BC3				4	4		▲				4	4						4	4	4	4									32				
ALTERNANCE		4	5				6	4	4	5				6	4	4	5					6	4	4	5		35					101			
TOTAL HEURES SEMAINE		35				35				35				35				35																	

5ème PERIODE



Prévisionnel

NOVEMBRE 2027		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
		L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma
CENTRE FORMATION	BC1																														
	BC2																														
	BC3																														
ALTERNANCE	35								35							35							35								35
TOTAL HEURES SEMAINE		35					35					35					35														

DECEMBRE 2027		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
		Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J
CENTRE FORMATION	BC1																														
	BC2																														
	BC3																														
ALTERNANCE										35						35															
TOTAL HEURES SEMAINE		35					35					35					0					0									

Étape 1 : DEPOT DU DOSSIER D'HABILITATION DRAJES et FFG — Mai 2026	Positionnement	EPMSP	BC1	BC2	BC3
Étape 2 : VISIOCONFERENCE D'INFORMATION — 15 juin 2026 20H	8	20	186	52	428
Étape 3 : OUVERTURE DES INSCRIPTIONS — 22 juin 2026					
Étape 4 : CLÔTURE DES INSCRIPTIONS — 24 août 2026					
Étape 5 : ENVOI DES CONVOCATIONS — 7 septembre 2026					
Étape 6 : TEP et TESTS DE SELECTION — 5 octobre 2026 La madeleine (TEP et Écrit le matin, entretien individuel l'après-midi)					
Étape 7 : 2ème TEP (si besoin) — 26 octobre 2026 La madeleine					
Étape 8 : POSITIONNEMENT — 2 novembre 2026 à l'IRFA (Plénière le matin, entretien individuel avec tuteur l'après-midi)					
Étape 9 : DÉBUT DE FORMATION — Le 3 novembre 2026 à l'IRFA					
Étape 10 : EPMSP — Du 16, 17, 23 et 24 novembre 2026, rattrapage le 30 novembre lieu à définir					
Étape 11 : FIN DE FORMATION — décembre 2027					
Étape 12 : ÉPREUVES DE CERTIFICATION					
BC1 les 8, 9 et 15 novembre 2027					
BC2 les 14, 15, 21 et 22 juin 2027					
BC3 les 25 au 28 Octobre 2027					
Étape 13 : RATTRAPAGE — Du 29 et 30 Novembre et 1 décembre 2027					

Participation à l'organisation de la journée ACCESS Le Jeudi 6 Mai 2027 à Arques

TOTAL HEURES EN CENTRE DE FORMATION	694
TOTAL HEURES EN ALTERNANCE	1178

Lieux de formation envisagés

IRFA
Cysoing
La madeleine
AMGA
ST QUENTIN
St Laurent Blangy
Hénin
Amiens
Valenciennes
Nogent sur Oise
Calais
Harnes

À VOS QUESTIONS !



**FÉDÉRER,
POUR CONSTRUIRE L'AVENIR**

Merci pour votre présence
et votre attention



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
Gym

FÉDÉRER,
POUR CONSTRUIRE L'AVENIR